



## **PROGRAMME « UN ARBRE POUR LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES »**

La municipalité de Compton a confirmé, par sa résolution 049-2017-02-14 l'implantation du programme « Un arbre pour les nouveaux propriétaires ». Il entre en vigueur en date du 14 février 2017.

Le programme permet de remettre, au cours de l'événement « Journée de l'Arbre » qui se tient habituellement en mai de chaque année, un arbre aux nouveaux propriétaires qui répondront aux critères suivants :

- Avoir effectué une transaction soumise à des droits de mutation ou à un supplétif concernant un bâtiment du groupe d'usage « Habitation\* », à l'exception d'une maison mobile, à Compton entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente;
  - Aucun des nouveaux propriétaires découlant de la transaction ne doit déjà figurer au rôle d'évaluation foncière pour cette propriété;
  - Avoir transmis le formulaire d'inscription complété prévu à l'annexe 1 au bureau municipal avec les documents requis au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la transaction.
- ou**
- Avoir effectué une demande de permis de construction d'un nouveau bâtiment du groupe d'usage « Habitation\* » auprès de la municipalité entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente et avoir complété ladite construction;
  - Avoir transmis le formulaire d'inscription complété prévu à l'annexe 1 au bureau municipal avec les documents requis au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la transaction.

Une seule demande peut être effectuée par transaction soumise à des droits de mutation. Un maximum d'un arbre par unité de logement est autorisé.

### **Procédure**

Le formulaire, ainsi que les critères d'admissibilité sont joints à chaque facture de droits de mutation à partir de la date d'entrée en vigueur du programme. Les propriétaires sont responsables de s'assurer de leur admissibilité et d'acheminer leur demande dans les délais prescrits. Aucune demande dont le délai est expiré ne pourra être acceptée. Les demandes sont soumises à une vérification auprès de la municipalité.

### **Groupe d'usage « Habitation\* » visé**

Unifamiliale isolée (permanente ou secondaire), Unifamiliale jumelée, Unifamiliale en rangée, Bifamiliale isolée, Bifamiliale jumelée, Bifamiliale en rangée, Trifamiliale isolée, Trifamiliale jumelée, Trifamiliale en rangée, Multifamiliale de 4 à 6 logements, Multifamiliale de plus de 6 logements, Maison de chambres, résidence communautaire

ANNEXE 1  
FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
PROGRAMME « UN ARBRE POUR LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES »

COORDONNÉES	
Nom du requérant :	_____
Date de la prise de possession :	_____
Adresse de la propriété :	_____ _____
Adresse de correspondance (si différente) :	_____ _____
Téléphone :	_____
Cellulaire :	_____

DOCUMENT À L'APPUI	
<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité (Document fourni) : _____

QUANTITÉ	
Nombre d'arbres demandés :	_____
Nombre d'unité de logement au rôle (à l'usage de la municipalité) :	_____
Nombre d'arbres autorisés (à l'usage de la municipalité) :	_____

COMMENTAIRES	
_____ _____ _____ _____	

Signature du requérant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Reçu par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Autorisé par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_